

# COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (AIN)

## AVIS DE PUBLICITE

### EXPLOITATION DE L'HOTEL DE L'AIN DANS LE CADRE D'UN BAIL COMMERCIAL

#### **1. Identification de la collectivité**

Mairie de Saint-Trivier-de-Courtes – 111, Grande Rue – 01540 Saint-Trivier-de-Courtes

Téléphone : 04 74 30 70 32

Courriel : mairie@stdc.fr

Adresse principale : <http://www.saint-trivier-de-courtes.fr/>

Profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>

#### **2. Objet de la consultation**

##### **Intitulé :**

Exploitation de l'Hôtel de l'Ain dans le cadre d'un bail commercial (14 chambres + restauration), après rénovation.

##### **Description succincte :**

La présente consultation a pour objet de sélectionner le futur exploitant avec lequel une promesse de bail commercial sera signée sous la condition suspensive, notamment, de la réception des travaux de rénovation.

L'ensemble des mobiliers et des équipements seront financés et installés par le futur exploitant.

#### **3. Procédure**

##### **Type de procédure :**

La présente procédure vise à conclure une promesse de bail commercial portant sur le domaine privé de la Commune, et plus précisément sur l'exploitation de l'Hôtel de l'Ain.

##### **Déroulement de la procédure :**

La présente consultation est organisée en deux phases :

- Une visite obligatoire des lieux du 10/01/2020 au 13/01/2020 sur rendez-vous au 04.74.30.70.32 ;
- Une phase de réception des propositions (avec possibilités de négociation) ;

L'absence de l'un des candidats à cette visite obligatoire entrainera l'irrecevabilité de sa candidature.

##### **Date limite de réception des plis :**

21 février 2020 à 12h00

##### **Contenu des propositions :**

Le contenu des propositions attendu par la Commune est précisé à l'article 5 du règlement de la consultation.

##### **Conditions de remise des plis :**

Les conditions de remise des plis sont précisées à l'article 6 du règlement de la consultation.

### **Critères de sélection des offres :**

Critère 1 (65 %) : Valeur technique

Critère 2 (35 %) : Prix.

### **Délai minimal pendant lequel le candidat est tenu de maintenir sa proposition :**

Six (6) mois à compter de la date limite de réception des propositions finales.

### **4. Modalités de retrait du dossier de la consultation**

Le dossier de la consultation comprend :

- Le présent avis de publicité ;
- Le règlement de la consultation ;
- Un plan de situation du site ;
- Un projet de promesse de bail commercial.

Le dossier de la consultation peut être retiré par voie électronique sur le profil acheteur de la Commune de Saint-Trivier-de-Courtes <https://marchespublics.ain.fr/> sous la référence « Consultation – Hôtel de l'Ain – Promesse de bail commercial ».

Le dossier de la consultation peut également être demandé par e-mail à l'adresse mentionnée au point 1 du présent avis.

### **5. Informations complémentaires**

Toutes les informations complémentaires nécessaires au présent avis de publicité sont consultables dans le règlement de la consultation.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 17/12/2019